

MONCHAUX INFOS

Madame, Monsieur,

Nous avons reçu dernièrement la première facture d'eau faisant apparaître la collecte et traitement des eaux usées. Ce projet, initié en 2007, fait partie des obligations institutionnelles. Il est géré par le SIAV avec obligation de réalisation avant 2015 (Grenelle de l'environnement).

Comme il avait été dit lors des réunions publiques, cette nouvelle donne double le montant de notre facture pour atteindre un prix au m³ dans la ligne des communes déjà branchées (-pour information : tarif moyen du Nord en 2012 : 4,26€/m³ - Réf La Voix du Nord).

Il avait par ailleurs été dit, lors de ces mêmes réunions publiques, que la taxe assainissement était redevable dès lors qu'on était raccordable (et non raccordé) ; que nous disposions d'un délai de deux ans pour nous raccorder et que, passé ce délai, la taxe assainissement (*que nous payions donc depuis que nous étions raccordables*) était doublée.

La seule inconnue était pour nous la date de réception des travaux par le SIAV. Date qui nous a été communiquée il y a très peu de temps et qui est le 15 octobre 2012. C'est donc à partir de cette date que les habitants de Monchaux étaient raccordables.

Ce Monchaux-Infos a pour seul but de reprendre une information. Le SIAV a été et reste votre seul interlocuteur pour la partie collecte et traitement des eaux usées tant pour la partie travaux que communication.

Espérant avoir répondu à certaines interrogations, le conseil municipal et moi-même vous assurons de notre dévouement et vous prie d'agréer nos cordiales salutations

Le Maire

Michel COSSIAUX